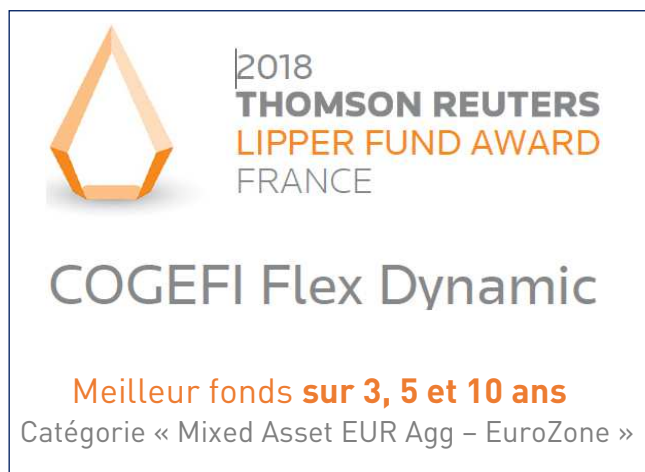


Deux fonds **COGEFI GESTION** récompensés par
5 LIPPER FUND AWARDS 2018



Ces cinq LIPPER FUND AWARDS 2018 constituent une nouvelle reconnaissance pour la gamme de fonds de COGEFI Gestion après celles déjà obtenues en 2017 : **CAPITAL FINANCE INTERNATIONAL « Meilleure équipe de gestion de portefeuille France 2017 »**, et **L'AGEFI pour Cogefi Flex Dynamic, 3^e de la catégorie « Diversifiés Internationaux » sur 3 ans.**

Ces récompenses sont le reflet de la capacité de l'équipe de gestion à délivrer de la surperformance dans la durée. Deux de ses gérants (Bertrand Casalis et Maxime Chemouny) ont notamment reçu courant 2017 la notation très convoitée du **Triple A de Citywire** sur trois ans glissants.

Pour en savoir plus : Charles Bartoli – Directeur commercial COGEFI Gestion – c.bartoli@cogefi.fr

À propos de la méthodologie LIPPER

Toutes les informations concernant les Lipper Awards 2018 et leur méthodologie sont consultables sur le site Internet <http://www.lipperfundawards.com/Awards/France>

À propos de COGEFI GESTION - Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF GP97090 du 25/09/1997) ayant pour activité la gestion de portefeuilles pour compte de tiers - gestion privée et collective. Son expertise se traduit par des services et produits adaptés aux investisseurs privés comme professionnels. COGEFI GESTION est une filiale du groupe COGEFI.

AVERTISSEMENT - Les OPC sont investis dans des instruments financiers sélectionnés par Cogefi Gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Il est rappelé que tout investissement comporte des risques de perte. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne constituent en aucun cas une garantie de performance ou de capital à venir. Ce document ne constitue ni une offre de vente, ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité du groupe COGEFI. Données à caractère indicatif. Avant tout investissement, Cogefi Gestion recommande de se rapprocher de son conseiller pour une meilleure compréhension des risques et de consulter obligatoirement le DICI des OPC disponible sur www.cogefi.fr. Ces fonds ne peuvent être souscrits par des « US Persons » ou assimilés.